

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(17\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Guillaume Ernest Cresson, 27 février 1876](#)

Jean-Baptiste André Godin à Guillaume Ernest Cresson, 27 février 1876

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
Date de rédaction[27 février 1876](#)
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
Destinataire[Cresson, Guillaume Ernest \(1824-1902\)](#)
Lieu de destination41, rue du Sentier, Paris

Description

RésuméSur l'affaire Boucher et Cie. Godin annonce à Cresson que Bozérien va faire copier l'arrêt de la cour et le faire signifier à Boucher à Cie. Sur le procès en contrefaçon intenté à Godin par Boucher et Cie.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Contrefaçon](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Boucher et Cie](#)
- [Bozérien, Jules \(1825-1893\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (17)

Collation1 p. (272r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023
